

Reçu en préfecture le 18/02/2021





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 février 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Valls donnant pouvoir à M. Constant Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

<u>**ÉTAIENT ABSENTS :**</u>

Mme Abomangoli, M. Hervé, M. Monany



Affiché le





Délibération n° 05-05 du 11 février 2021

CONTRAT D'APPLICATION N°1 DE L'ACCORD CADRE DE RECHERCHE AVEC LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT (CSTB) PORTANT SUR L'AMÉLIORATION ET L'ADAPTATION DU PROGRAMME-TYPE ENVIRONNEMENTAL DES COLLÈGES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 approuvant « le plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2021-2030»,

Vu sa délibération n°3-5 du 8 juillet 2020 approuvant l'accord-cadre de recherche partenariale avec le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le contrat d'application n°1 de l'accord-cadre de recherche, dont projet ciannexé à conclure avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) portant sur l'amélioration et l'adaptation du programme -type environnemental des collèges de la Seine-Saint-Denis ;



Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le



ID: 093-229300082-20210211-2021_02_11_015-DE

- FIXE l'enveloppe financière globale affectée à cette action à hauteur de 129 485 euros HT;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion du contrat d'application n°1.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.